



Paris le 21 janvier 2021

Temps de travail : « Pas une minute de plus » !

Le 7 janvier, M. Guillou, adjoint chargé des Ressources Humaines, a présenté la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Il a notamment annoncé : **« Hors sujétions, le temps de travail ne pourra plus être inférieur à 1 607 heures annuelles ».**

Cela signifie, **dès le 1^{er} janvier 2022**, pour chaque agent de la collectivité, fonctionnaire ou contractuel, **l'obligation de travailler l'équivalent d'au moins 8 jours de plus chaque année.**

La municipalité a déjà supprimé le jour de congé des mères de famille, a proratisé les jours de congés l'année de départ en retraite...

Nous, organisations syndicales **CFTC, CGT, FO, SUPAP-FSU, UCP** et **UNSA** de la Ville de Paris, refusons toute augmentation du temps de travail.

Nous revendiquons que la municipalité s'engage à ne pas mettre en œuvre cette augmentation du temps de travail.

Non à toute augmentation du temps de travail !

Pas une minute de plus !

Pour le maintien de tous les jours de congés, de tous les JRTT, de toutes les sujétions !

Nous revendiquons la **défense de notre statut spécifique parisien** (décret 94-415 du 24 mai 1994), et une véritable politique de **déprécarisation** afin de sécuriser les carrières de nos nombreux collègues en CDD ou vacataires.

Toutes et tous en grève le jeudi 4 février **Rassemblement de 9h30 à 11h30**

Place de l'Hôtel de Ville

Un **préavis de grève** a été déposé par nos six organisations syndicales : même en télétravail, vous pouvez faire grève, 1h, la demi-journée ou la journée et venir au rassemblement !

La défense de vos acquis passe par votre mobilisation. Venez nombreux !

Pour tout contact : pasuneminutedeplus@gmail.com